



COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat du Bois de l'Aumône
Séance publique du 29 janvier 2024 (18h00)
À JOZE
Liste des délibérations

Le 29 janvier 2024 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique à la Salle des Fêtes de Joze, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Dorothee TRICHARD est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 a été approuvé par l'assemblée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, GRIMBERG Bruno, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, HENNEQUIN Jean-Paul, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

LISTE DES DELIBERATIONS

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

- Dél. 2024-01** Rapport d'observations définitives de la Chambres Régionales des Comptes (exercice 2017 et suivants) : communication et débat
- Dél. 2024-02** Information sur l'état des travaux de la CCSPL réalisés en 2023

FINANCES

- Dél. 2024-03** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget principal
- Dél. 2024-04** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget annexe « tri et valorisation »
- Dél. 2024-05** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget rattaché « SBA énergie »
- Dél. 2024-06** Adoption du Budget primitif 2024 : budget principal
- Dél. 2024-07** Adoption du Budget primitif 2024 : budget annexe « tri et valorisation »
- Dél. 2024-08** Adoption du Budget primitif 2024 : budget rattaché « SBA énergie »
- Dél. 2024-09** Budget Principal 2024 : ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement « Ombrières BP »
- Dél. 2024-10** Budget Principal 2024 : modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Extension du site d'exploitation »
- Dél. 2024-11** Budget Tri et Valorisation 2024 : ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement « Ombrières BTV »
- Dél. 2024-12** Budget Tri et Valorisation 2024 : modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Schéma directeur des déchèteries »
- Dél. 2024-13** Fixation des taux de TEOM pour l'année 2024

PERSONNEL

- Dél. 2024-14** Modification du tableau des effectifs

Au cours de cette assemblée, le Comité Syndical a adopté les délibérations suivantes :

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2024-01 Rapport d'observations définitives de la Chambres Régionales des Comptes (exercice 2017 et suivants) : communication et débat

Le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion du Syndicat du Bois de l'Aumône au cours des exercices 2017 et suivants, et des débats qui se sont tenus.

Dél. 2024-02 Information sur l'état des travaux de la CCSPL réalisés en 2023

Le Comité Syndical :

- PREND CONNAISSANCE des travaux réalisés en 2023 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- PREND ACTE de la communication du rapport retraçant les travaux de cette commission pour l'année 2023.

FINANCES

Dél. 2024-03 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget principal

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2023, par anticipation, dans le budget primitif du Budget Principal 2024 et son affectation provisoire telle que proposée ci-dessus.
- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2024-04 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget annexe « tri et valorisation »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2023, par anticipation, dans le budget primitif du Budget Tri et Valorisation 2024 et son affectation provisoire telle que proposée ci-dessus.
- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2024-05 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget rattaché « SBA énergie »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2023, par anticipation, dans le budget primitif du Budget rattaché SBA énergie 2024 et son affectation provisoire telle que proposée ci-dessus.
- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2024-06 Adoption du Budget primitif 2024 : budget principal

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget principal de l'exercice 2024.
 - VOTE le présent budget principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).
 - AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5 %
 - o Investissement : 7,5 %
- Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.
- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2024-07 Adoption du Budget primitif 2024 : budget annexe « tri et valorisation »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du budget primitif du budget annexe « Tri et Valorisation » de l'exercice 2024.
 - VOTE le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
 - AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5 %
 - o Investissement : 7,5 %
- Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.
- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2024-08 Adoption du Budget primitif 2024 : budget rattaché « SBA énergie »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du budget primitif du budget rattaché « SBA énergie » de l'exercice 2024.
- VOTE le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2024-09 Budget Principal 2024 : ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement « Ombrières BP »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) libellée « Ombrières BP » d'un montant total de 500 000,00 €.
- VALIDE la répartition des crédits de paiement, de la façon présentée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Dél. 2024-10 Budget Principal 2024 : modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Extension du site d'exploitation »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation de l'APCP « Extension du site d'exploitation » de 500 000,00 € (soit 2 500 000,00 € au total).
- VALIDE la répartition des crédits de paiement, de la façon présentée ci-dessus.

- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Dél. 2024-11 Budget Tri et Valorisation 2024 : ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement « Ombrières BTV »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) libellée « Ombrières BTV » d'un montant total de 1 500 000,00 €.
- VALIDE la répartition des crédits de paiement, de la façon présentée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Dél. 2024-12 Budget Tri et Valorisation 2024 : modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Schéma directeur des déchèteries »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation de l'APCP « Schéma directeur des déchèteries » de 6 983 646,63 €.
- VALIDE la répartition des crédits de paiement, de la façon présentée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Dél. 2024-13 Fixation des taux de TEOM pour l'année 2024

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le taux de la TEOM pour l'année 2024 et le montant attendu de la part des EPCI percevant cette taxe pour le compte du Syndicat, selon l'état annexé à la présente délibération, à charge pour ces établissements de procéder au vote formel de leurs taux dans les délais légaux et de transmettre la délibération correspondante aux services fiscaux.
- Le Président, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PERSONNEL

Dél. 2024-14 Modification du tableau des effectifs

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.
- Décide la création et la suppression des postes correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Président,
Lionel CHAUVIN

